

Questionnaire municipales 2020 : Quelle place pour la publicité dans la ville ?

Qui sommes-nous : VerTou'S Ecologie et Solidarités au cœur de la gauche

Où nous présentons-nous : à Vertou (44) une commune faisant partie de la Communauté Urbaine de Nantes (Nantes Métropole)

1- Règlement local de publicité intercommunal (RLP(i))¹ :

Seriez-vous prêt·e à réviser le [RLP\(i\)](#) en vue de :

– Limiter la taille des affiches à un format de 50 x 70 cm sur des dispositifs de 2 m ² maximum ?	OUI
– Proscrire les écrans numériques publicitaires dans l'espace public, y compris sur les mobiliers urbains ?	OUI cette mesure est dans notre programme
– Proscrire tout dispositif publicitaire consommant de l'électricité ? Les classiques affiches collées sont peu à peu remplacées par des panneaux déroulants et éclairés ou par des écrans vidéo, consommant de l'électricité.	OUI cette mesure est dans notre programme
– Réglementer l'extinction des lumières des enseignes et des publicités, y compris les mobiliers urbains, qui aujourd'hui n'ont pas d'obligation d'extinction ?	OUI cette mesure est dans notre programme pour les enseignes
– Proscrire l'utilisation de systèmes de mesure automatique de fréquentation ² ?	OUI (nous ne connaissons ce système et bien entendu nous voudrions interdire ce système)
– Instaurer une règle de densité plus restrictive pour la publicité extérieure, y compris pour les mobiliers urbains ?	OUI
– Proscrire l'affichage publicitaire sur les véhicules ?	Peut-être, OUI pour les véhicules uniquement utilisés pour ça pour les autres nous sommes plus réservés
– Proscrire les bâches publicitaires dans l'espace public (hors monuments historiques qui sont du ressort du ministère de la Culture) ?	OUI

2- Contrat publicitaire de concession avec la ville ou l'intercommunalité :

Envisagez-vous de ne pas renouveler le contrat publicitaire de concession avec la ville ou l'intercommunalité comme l'avait fait la ville de Grenoble pour les mobiliers urbains d'information en 2014 pour :

- Les mobiliers urbains d'information ?
- Les abris voyageurs ?
- Les kiosques ?
- Les colonnes et mâts porte-affiches ?
- Les palissades de chantier ?

OUI, sachant que cela se fera au niveau de la communauté urbaine, mais VerTou'S portera ces revendications

Certains de ces contrats courent sur plusieurs mandats, envisagez-vous de résilier le(s) contrat(s) en cours ? sachant que c'est une compétence communautaire, VerTou'S travaillera déjà sur un non renouvellement

Si oui, lesquels ?

3- Faire respecter la loi sur le paysage

Nous constatons qu'il est très difficile de faire respecter la loi par les afficheurs, faute de moyens humains pour contrôler les implantations de panneaux. C'est à la mairie de faire appliquer la législation dans le cas où la commune est dotée d'un RLP(i). Comptez-vous affecter, embaucher et former des fonctionnaires à cette fin ? OUI, mais il faudra étudier si au niveau communal les pouvoirs de police peuvent être organisés

Interviendriez-vous pour interdire certaines opérations de marketing de rue³ et l'affichage publicitaire sauvage ? OUI

4- Prospectus dans les boîtes aux lettres

Les prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres représentent 29 kg de papier par foyer et par an. Comptez-vous mettre gratuitement à disposition de vos administrés des autocollants « stop pub » ?

Si oui, comptez-vous le diffuser massivement, en le distribuant par exemple dans le journal municipal ?

OUI, et nous ne l'avions pas prévu dans notre programme et ce pourrait être notre première action une fois élu.